

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/112

CRITERIUM CYCLISTE « PHILIPPE TACQUEZ »
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu le programme du Criterium Cycliste « Philippe Tacquez » 2024 organisé par le Vélo Club de St-Omer

Considérant qu'il faut prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation sportive et éviter les accidents

ARRÊTE**Art 1** : La circulation de tous les véhicules sera interdite le dimanche 21 juillet 2024 pendant le criterium cycliste soit de 13h30 à 18h30 :

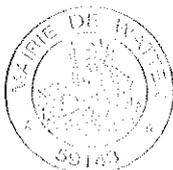
- rue de Dunkerque,
- rue de l'Aa,
- place du Rivage,
- rue du Général de Gaulle (la circulation des véhicules venant de Saint-Omer sera possible jusqu'à la Grand Place)

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le même jour aux mêmes heures dans les mêmes rues.**Art 3** : La signalisation de ces interdictions sera mise en place par les services municipaux.**Art 4** : Ces interdictions entreront en vigueur dès la pose des panneaux de signalisation réglementaires.**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjudant commandant la brigade de gendarmerie de Watten qui est chargé de son exécution.

Fait à WATTEN, le 28 mai 2024

Le Maire.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.